

L'inscription se fait en ligne, voici quelques précisions pour la section randonnée.

1. Première inscription

- 3 choix d'adhésion sont disponibles :
 - o 2 choix selon le type de licence : individuel, famille
 - o 3eme choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
 - o Cocher l'abonnement Rando Magazine si souhaité
- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1^{er} membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1^{er} membre, elle sera décomptée à partir du 2^{ème} membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.

-

Rappel de la FFRandonnée :

"Première prise de licence : Certificat médical obligatoire (de moins de 1 an) à fournir lors de l'adhésion attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

Indiquer la date de délivrance du certificat médical et le télécharger en cliquant sur « choisir »

- Il est demandé de cocher la case :
"Je déclare être informé(e) par le club de l'intérêt de la souscription facultative à une assurance (en complément éventuel de la licence) couvrant les dommages corporels. "

Rappel : la licence souscrite auprès de la FFRandonnée inclut l'assurance.

- A la fin de l'inscription, il est proposé d'inscrire son/sa conjoint(e), un de ses enfants.
Pour la section randonnée, cette option ne doit être choisie uniquement qu'en cas de licence famille. Dans les autres cas, votre inscription est terminée (soit fermer, soit inscription à une autre section).

Le choix « une fratrie » n'est pas applicable à la section randonnée.

- Une fois votre inscription validée vous recevrez un lien pour effectuer le paiement.

2. Ré inscription

- Entrer nom, prénom et date de naissance.

Les autres données s'afficheront automatiquement et n'ont besoin d'être modifiées qu'en cas de changement.

- 3 choix d'adhésion sont disponibles :
 - o 2 choix selon le type de licence : individuel, famille
 - o 3eme choix pour les individuels ayant pris leur licence dans un autre club : individuel déjà licencié
 - o Cocher l'abonnement Rando Magazine si souhaité

- *Pour la ré-adhésion, le certificat médical n'est plus obligatoire, sous réserve de satisfaire au questionnaire de santé (disponible sur le site de la section). En cochant "NON" ou "OUI" lors de sa ré-adhésion, l'adhérent atteste avoir rempli ce questionnaire de santé.*

- Lors d'une inscription famille, les autres membres de la famille doivent être inscrits un par un avec cette option à la suite de l'inscription du 1^{er} membre (inscrire son/sa conjoint(e), ses enfants). Dans ce cas l'adresse est pré remplie automatiquement. Le tarif affiché applique la cotisation à tous les membres de la famille, mais cette licence n'étant due que pour le 1^{er} membre, elle sera décomptée à partir du 2^{ème} membre lors de la validation de l'inscription, et l'affichage du montant final.

3. Compte individuel

Après votre 1ere inscription, vous avez reçu un identifiant (adresse mail) et un mot de passe pour accéder à votre compte individuel.

Vous pouvez rectifier vos données personnelles (onglet contact) et télécharger votre attestation de paiement et reçu d'inscription (onglet inscription).

4. Licence

La licence de la fédération française de randonnée est envoyée par mail à partir de septembre une fois l'inscription réglée. (De noreply@ffrandonnee.fr, objet : confirmation renouvellement adhésion).

Vous pouvez également retrouver cette licence dans votre espace « mon compte » sur www.ffrandonnee.fr.